



## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2016

L'an deux mille seize, le vingt-huit janvier, à 20h, le conseil municipal, dûment convoqué en date du vingt-deux janvier 2016, s'est réuni en Mairie de Larajasse sous la présidence de Monsieur Fabrice BOUCHUT, Maire.

**Etaient présents :** Fabrice BOUCHUT, Jean-Michel CALVI, Claude GOY, Christiane FONT, Franck GUILLON, Marie Christine PONCET, Régis GUINAND, Geneviève FAYOLLE, Marie-Andrée COUTURIER, Christine DENIS, Jérôme GUBIEN, Guy RAGEY, Karine FONT, Anne Sophie Bouteille, Anne DITCHFIELD, Lionel MILETIC, Franck ESSERTEL

**Absents :**

**Excusés :**

**Pouvoirs :** **Secrétaire de séance (L2121-15 CGCT) :** Claude GOY

- **Approbation du compte-rendu de la séance précédente**

Le compte-rendu de la séance précédente en date du 17 Décembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

- **Délibérations**

⇒ ***N° 2016-01 : Approbation amende de police***

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une subvention d'un montant de 5 307 € a été attribuée à la commune de Larajasse au titre des amendes de police 2015.

Cette subvention permettra la réalisation d'opérations de sécurisation du centre bourg de l'Aubépin.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la notification de la subvention de 5 307 € obtenue au titre des amendes de police pour l'année 2015.

Adopté à l'unanimité

⇒ ***N° 2016-02 : Approbation schéma de mutualisation – Communauté de Communes Les Hauts du Lyonnais***

La Communauté de Communes Les Hauts du Lyonnais a l'obligation de mettre en place un schéma de mutualisation. Les objectifs poursuivis sont de : maintenir une qualité de service public local, contribuer au projet de territoire et contenir les dépenses de fonctionnement et d'investissement à des fins d'économie d'échelle. Il existe d'ores et déjà une mutualisation du personnel, de la commande publique et de certains bâtiments publics.

Monsieur le Maire présente le schéma de mutualisation proposé par la Communauté de Communes Les Hauts du Lyonnais afin de mettre en place de nouvelles mutualisations dans les années à venir (ressources humaines, commande publique, lecture publique...)

Adopté à l'unanimité

⇒ **N° 2016-03 : Levée de l'option – crédit-bail immobilier SCI Les Trois Clochers**

*Karine Font ne participe pas au débat et au vote pour cette délibération.*

Monsieur le Maire explique que pour permettre la vente du Restaurant des Trois Clochers, il convient de lever l'option du crédit-bail immobilier.

Aussi, il est autorisé à la SCI Les Trois Clochers de lever l'option du crédit-bail immobilier souscrit le 13/04/1995, lequel a fait l'objet d'un avenant le 09/07/2015. La commune vend alors la parcelle C206 au prix de 0,15€. Ce prix correspond à 1 Francs, correspondant aux conditions prévues dans le Crédit-bail immobilier.

Adopté à l'unanimité

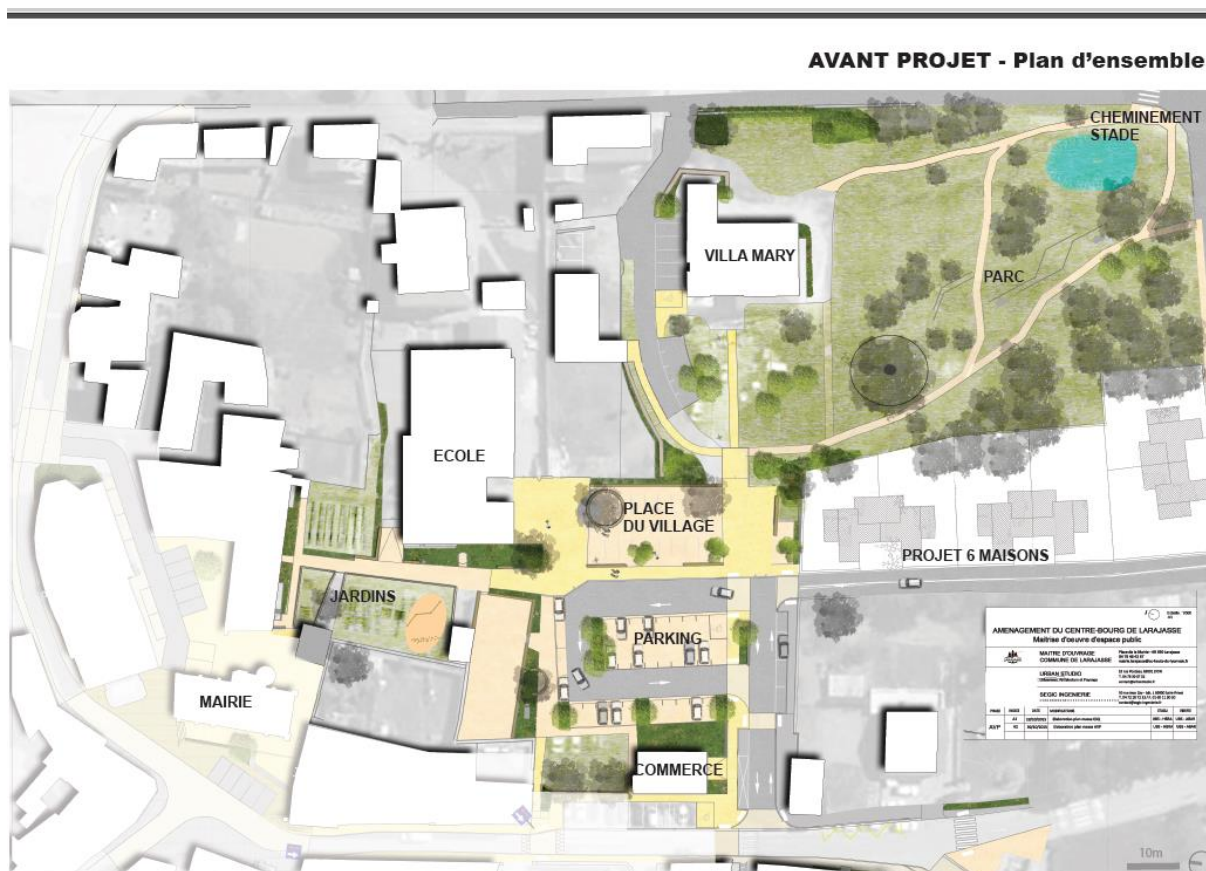
⇒ **N° 2016-04 : Demande de subvention au titre de la DETR 2016 - Accessibilité**

Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement de quatre bâtiments recevant du public afin de les mettre aux normes d'accessibilité : toilettes publiques de l'Aubépin, salle sous la Chapelle des Sœurs Picpus, ancienne école de l'Aubépin, vestiaires du nouveau stade. Afin de financer une partie de ce projet, il est proposé de demander une subvention aux services de l'Etat au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux), au taux maximum. Le montant total estimé des travaux est de 41 800 € HT.

Adopté à l'unanimité.

⇒ **N° 2016-05 : Approbation du projet de centralité**

Monsieur le Maire présente l'avant-projet de centralité, comme représenté ci-dessous :



Suite à de nombreux échanges où tous les conseillers municipaux ont pris la parole pour exprimer leur point de vue, le Conseil Municipal a délibéré.

Suite à une proposition du Maire, acceptée par le Conseil Municipal, le vote a lieu au scrutin secret.

Adopté à l'unanimité.

Deux réunions publiques se sont tenues et des rencontres avec des riverains ont eu lieu. Un LARAJASSE INFO spécial centralité sera distribué aux Jarsaires pour expliquer la philosophie du projet. Pour plus de renseignements, le Maire et son équipe municipale se tient à disposition des citoyens.

⇒ **N° 2016-06 : Convention SDMIS – Prise en charge à la dernière minute des enfants scolarisés de sapeurs-pompiers volontaires alertés pour une mission en cours**

Depuis sa création, le SDMIS s'est fortement engagé dans une politique de développement du volontariat qui est un maillon essentiel du dispositif de sécurité civile.

L'organisation des secours repose notamment sur la nécessité, pour les sapeurs-pompiers volontaires, d'être disponibles pour effectuer les missions qui leurs sont dévolues. Les conventions signées par le SDMIS avec des employeurs publics et privés de sapeurs-pompiers volontaires permettent déjà à ces derniers de pouvoir concilier leur activité professionnelle avec leur engagement au service de leurs concitoyens.

Dans le souci de consolider le départ des secours, le SDMIS souhaite développer la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires notamment les journées en semaine.

Il s'avère que des parents, par ailleurs sapeurs-pompiers volontaires, ne peuvent pas se rendre disponibles à certaines heures de la journée compte-tenu du fait qu'ils assurent la garde de leur enfant à la fin des classes, aussi bien lors de la pause méridienne que le soir après la fin du temps scolaire.

La présente convention a ainsi pour objet de permettre une prise en charge à la dernière minute des enfants scolarisés de sapeurs-pompiers volontaires qui sont alertés pour une mission de secours sur le temps périscolaire.

Adopté à l'unanimité.

- **Compte rendu des commissions**

- Commission voirie/bâtiments :
  - Reclassement des chemins ruraux goudronnés en chemins communaux, hors agglomération
- Commission culture
  - Réunion jeudi 4 février 2016, à 20 H, à la Mairie, pour constituer le comité de jumelage
- Commission urbanisme
  - Bilan de l'année écoulée
  - Point sur le service d'instruction des autorisations d'urbanisme du SIMOLY
  - Instruction des demandes d'urbanisme en cours
- Commission Finances
  - Point sur le budget 2015
  - Chauffage : cette dernière ne sera pas rachetée par la commune. Le SYDER conserve ainsi la compétence chaleur et assurera la gestion de celle-ci
  - Compte rendu de la participation à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
- Commission tourisme
  - Trois balades sur Larajasse en 2016 :
    - Mai : balade en poney
    - 11 Août 2016 : balade sous les étoiles
    - 27 Août 2016 : géobiologie à Vaudragon

- **Informations diverses**

- Association P'OSER : demande de l'association de rendre la Cure de Larajasse accessible aux normes handicapées. Or, la Cure de Larajasse et la salle Ste Anne vont faire l'objet d'une réflexion d'aménagement d'ensemble d'ici quelques années. Par ailleurs, la salle sous la chapelle des Sœurs Picpus va être rénovée. Elle sera rendue accessible aux personnes à mobilité réduite et sera proposée à l'association pour qu'elle puisse mener ses actions dans de meilleures conditions.

- Conseil municipal des enfants : élection du Maire et des adjoints. 11 participants. Vote en deux tours. Maire du conseil municipal des enfants : Marie Lou Bouteille. Ses adjoints : Kelly Perreira et Evan Vernay.
- Commémoration de la Guerre d'Algérie, aux Monuments aux Morts, le 20 Mars 2016
- Remerciements à l'agence CIC de St Symphorien sur Coise pour avoir donné gratuitement à la Commune différents meubles (armoires, bureau, table...). Ces meubles serviront au service technique, au service administratif, et au service de cantine/garderie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h30

*Le prochain Conseil Municipal se tiendra le Jeudi 25 Février 2016, à 20h, en Mairie*